



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°314

Novembre 2023

En préambule du Conseil Municipal, les nouveaux Jeunes Conseillers Municipaux se sont présentés. Les élus sortants ont reçu un diplôme.

Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de communes Arc Sud Bretagne et Madame Catherine ERIAU, directrice du pôle environnement d'Arc Sud Bretagne, présentent la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri par Arc Sud Bretagne.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 NOVEMBRE- 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - pouvoirs : 3 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Wilhelm BLANCHARD, Lauriane DOUILLARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Christine CHAZELLE, Bruno CRESPEL donne pouvoir à Gaëlle DAVID, Stéphane PELLION donne pouvoir à Audrey BERTET, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Isabelle SIRLIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h40.

Jean-Pierre HAMON est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2023

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ **ADMINISTRATION - FINANCES :**

- ✓ Décision Modificative au budget principal et au budget annexe assainissement
- ✓ Admission en non-valeur

❖ **VOIRIE – AMÉNAGEMENT - ASSAINISSEMENT - EAU :**

- ✓ Aménagement de la RD34 : choix des entreprises
- ✓ Réhabilitation du réseau assainissement de la RD34 : plan de financement et demandes de subventions (budget annexe assainissement)
- ✓ Aménagement de la RD34 : Plan de financement et demandes de subventions (budget principal de la commune)
- ✓ Extension du réseau Eaux Usées EP rue de la Picardie : choix de l'entreprise
- ✓ Composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne.
- ✓ Renouvellement de la convention avec le SATESE
- ✓ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Rapport sur le prix et la qualité du service année 2022
- ✓ Service public Eau du Morbihan – Rapport sur le prix et la qualité du service – année 2022

C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ Vœux du Maire
- ✓ Agenda 2024
- ✓ Opération broyage de sapins de Noël (janvier 2024)
- ✓ Panneau entrée bourg

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :**❖ ADMINISTRATION – FINANCES :**✓ **Décision Modificative au budget principal**

Monsieur Le Maire présente la DM n°1 au Budget principal de la Commune.

DÉPENSES		RECETTES	
<i>Fonctionnement</i>			
012 Charges de personnel	+45 000 €	013 Atténuation de charges	+10 000 €
		70 Produits des services	+10 000 €
		73 impôts et taxes	+14 000 €
014 Atténuation de produits	+5 000 €	74 Dotations et participations	+16 000 €
TOTAL	+ 50 000 €	TOTAL	+ 50 000 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative N° 1 au budget principal.

✓ **Décision Modificative au budget annexe assainissement**

Monsieur Le Maire présente la DM n°2 au Budget Assainissement de la Commune. Le montant des travaux étant supérieur aux sommes budgétisées.

DÉPENSES		RECETTES	
<i>Investissement</i>			
041 Opérations patrimoniales	13 700 €	041 Opérations patrimoniales	13 700 €
		2762 TVA	13 700 €
23 Travaux	185 000 €	16 Emprunt	171 300 €
TOTAL	198 700 €	TOTAL	198 700 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative N° 2 au budget annexe assainissement.

✓ **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire, sur demande du Comptable Public, propose l'admission en non-valeur des titres de recettes de 2020 à 2023 pour un montant total de 2 705.69 €. C'est une écriture comptable avant tout, cela ne permet pas d'effacer la dette du redevable, ni les poursuites.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 2705.69 €.

VOIRIE :✓ **Aménagement de la RD34 phase 2 : choix des entreprises**

Monsieur Nicolas GURIEC informe qu'un appel d'offres concernant l'aménagement de la RD34 été lancé.

11 entreprises ont répondu au marché décomposé en quatre lots :

- LOT 1 : travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées avec une tranche optionnelle : le remplacement des tabourets de branchements
- LOT 2 : contrôle du réseau d'eaux usées
- LOT 3 : travaux d'eaux pluviales et d'aménagement de surface avec une tranche optionnelle : la reprise des trottoirs en pleine largeur rue de Coueslan
- LOT 4 : Espaces verts et mobiliers : ce lot fera l'objet d'un avis de marché début 2024, avec une exécution au 1^{er} semestre 2024.

La Commission d'appel d'offres réunie le vendredi 24 novembre 2023, propose de retenir les offres suivantes :

- LOT 1 : ATEC : 123 285.00 € HT - après le passage caméra et en fonction de l'état des branchements, le remplacement des tabourets de branchement pourra être envisagé et viendra s'ajouter à ce montant.
- LOT 2 : CEQ Ouest : 1 990.00 € HT
- LOT 3 : LEMEE TP : 558 741.36 € HT

Soit 684 016.36 € HT sans le LOT 4

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les travaux d'aménagement et réhabilitation du réseau d'eaux usées, valide les offres des entreprises ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés pour les lots 1 à 3 et toutes les pièces liées à cette opération. Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à lancer l'appel d'offres pour le lot 4.

- ✓ **Réhabilitation du réseau assainissement de la RD34 : plan de financement et demandes de subventions (budget annexe assainissement)**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 25 janvier 2023 concernant le plan de financement et les demandes de subventions. Le projet a évolué et le marché a été décomposé en quatre lots :

- Le lot 1 travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées ; qui relève du budget annexe assainissement
- Le lot 2 Contrôle du réseau d'eaux usées (budget annexe assainissement)
- Le lot 3 travaux d'eaux pluviales et aménagement de surface (budget principal de la Commune)
- Le lot 4 Espaces verts et mobiliers (budget principal de la Commune)

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
LOT 1 Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées	123 285.00 €	Subvention Agence de l'eau 50%	116 937.50 €
Avec option remplacement des tabourets	108 600.00 €	Fonds Intervention eau usée Département 30 %	70 162.50 €
LOT 2 Contrôle du réseau d'eaux usées	1900.00 €	Autofinancement	46 775.00 €
TOTAL	233 875.00 €		233 875.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le plan de financement prévisionnel du budget annexe assainissement et autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des organismes susceptibles d'accorder une aide financière.

- ✓ **Aménagement de la RD34 : Plan de financement et demandes de subventions (budget principal de la commune)**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 25 janvier 2023 concernant le plan de financement et les demandes de subventions. Le projet a évolué et le marché a été décomposé en quatre lots :

- Le lot 1 travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées ; qui relève du budget annexe assainissement
- Le lot 2 Contrôle du réseau d'eaux usées (budget annexe assainissement)
- Le lot 3 travaux d'eaux pluviales et aménagement de surface (budget principal de la Commune)
- Le lot 4 Espaces verts et mobiliers (budget principal de la Commune)

Le plan de financement **Budget Communal** est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
MO C2I	28 000.00 €	Subvention DETR- DSIL	150 000.00 €
Lot3 Eaux pluviales et aménagement de surface	558 741.36 €	Conseil Départemental 30% - 1ere tranche obtenue en 2023	170 195.10 €
Avec reprise des trottoirs en pleine largeur (option)	25 592.00 €	Conseil Départemental 30% - 2ème tranche 2024	29 335.00 €
Lot4 Espaces verts et mobiliers	80 767.00 €	Amende de police obtenue en 2023	22 260.00 €
		Amende de police 2024	22 260.00 €
		Autofinancement	299 050.26 €
TOTAL	693 100.36 €		693 100.36 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le plan de financement prévisionnel du budget principal de la Commune et autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des organismes susceptibles d'accorder une aide financière.

✓ **Extension du réseau Eaux Usées rue de la Picardie : choix de l'entreprise**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour la réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées Rue de la Picardie à Saint-Dolay a été lancé.

La Commission d'appel d'offres réunie le vendredi 24 novembre propose de retenir l'offre de l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 68 497.59 € avec l'option de 5 940.00 € HT soit un total de 74 437.59 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les travaux d'extension du réseau Rue de la Picardie, retient l'offre de l'entreprise LEMEE pour un montant de 74 437.59€ HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis et toutes les pièces concernant ces travaux.

✓ **Composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne.**

Au vu du Code général des collectivités territoriales, il est institué dans chaque région, une « conférence régionale » de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

La composition et le nombre de membres de cette conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance de la proposition exprimée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCoT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante-et-un membres définis comme suit :

Un représentant de l'État, un représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de la Commune d'Ouessant et celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un Scot.

Après délibération, le Conseil Municipal par 11 voix pour et 7 abstentions (Audrey BERTET, Gaëlle DAVID, Nicolas CHESNIN, Nicolas GURIEC, Stéphane PELLION, Isabelle PERAIS, et Isabelle SIRLIN) valide la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne.

✓ **Renouvellement de la convention avec le SATESE**

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que la commune bénéficie de l'appui technique du SATESE (Service d'appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux), au titre de l'assistance technique fournie par les départements.

Conformément à l'article L3231-1-1 du Code général des collectivités territoriales, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, (...), une assistance technique dans les conditions déterminées par convention ».

Cette convention détermine le contenu, les modalités et la rémunération ainsi que les obligations de chacune des parties. La convention actuelle s'arrête au 31/12/2023.

Le tarif annuel de cette convention est de 300 €.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion au SATESE du Morbihan pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour un tarif annuel de 300 €.

✓ **Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) – Rapport sur le prix et la qualité du service année 2022**

Monsieur Le Maire présente le Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) d'Arc Sud Bretagne.

Il rappelle que ce rapport doit être obligatoirement présenté au Conseil Communautaire et dans les Conseils Municipaux, il doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie.

La Communauté de Communes assure la gestion de l'Assainissement Non Collectif en régie directe sur l'ensemble des 12 communes de son territoire : Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint-Dolay.

Le service administratif, l'accueil, l'information des usagers, le suivi des demandes de contrôles, la facturation, la gestion des partenaires sont assurés par le service environnement. Les prestations de contrôle sont confiées à un prestataire privé (Véolia).

Le SPANC comptabilise 5 792 installations pour 14 480 habitants desservis et couvre 51 % de la population totale du territoire établie à 28 665 habitants (source population légale INSEE au 1^{er} janvier 2022).

En 2022, le service a réalisé 1 031 contrôles, en augmentation de 4% par rapport à 2021 (992).

150 contrôles de conception et d'implantation (192 en 2021, -22 %),

125 contrôles de bonne exécution des travaux (120 en 2021, + 4 %), 756 contrôles de bon fonctionnement (680 en 2021, + 11 %).

Au 31 décembre 2022, le taux global de conformité (nombre d'installations conformes et non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) est de 90 %, soit 10 % d'installations à risques.

Sur le plan financier (Compte financier unique 2022) : Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 190 258 €.

Les recettes de fonctionnement ont été de 170 329 €, hors excédent antérieur reporté.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 présente un déficit de 19 929 € en fonctionnement et un déficit de 416 € en investissement.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2022 présente un excédent de 95 560 € en section de fonctionnement et de 27 079 € en section d'investissement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, l'ensemble du Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Public d'Assainissement Non Collectif d'Arc Sud Bretagne.

À propos du SPANC :**► Installation conforme :**

- Installation qui fonctionne correctement ne présentant pas ou peu d'impact sanitaire et environnemental.

► Installation non conforme

- Installation incomplète, et/ou significativement sous-dimensionnée et/ou présentant des dysfonctionnements majeurs,
- Installation présentant un danger pour la santé ou la sécurité des personnes,
- Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement, ou située dans une zone à enjeux sanitaires.

En cas de non-conformité, les travaux de mise aux normes sont à réaliser dans un délai d'un an par le nouvel acquéreur en cas de vente immobilière.

En cas de non-conformité présentant un danger sanitaire ou un risque environnemental, les travaux sont à réaliser dans un délai de quatre ans par le propriétaire ou d'un an en cas de vente immobilière par le nouvel acquéreur.

✓ **Service Public Eau du Morbihan – Rapport sur le prix et la qualité du service – année 2022**

Monsieur Nicolas GURIEC présente le Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable. Il en ressort les principaux points suivants :

1) Service public de distribution d'eau potable : Il regroupe 107 communes, au titre de l'exercice de la compétence optionnelle Distribution. La population desservie est de 208 973 habitants.

L'eau est distribuée à 115 463 abonnés. Pour le secteur d'Arc Sud Bretagne, le nombre d'abonnés est de 26 916(+2%/2021).

En 2022, l'ensemble des abonnés a consommé 11.5 millions de m³. 1 962 668 m³ ont été distribués sur le secteur d'Arc Sud Bretagne.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Le prix se décompose comme suit :

Part proportionnelle à la consommation : 61 %

Part fixe : 23 %

Redevance de pollution domestique (décidée par l'Agence de l'Eau) : 11 % TVA revenant à l'État : 5 %

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ paiera 326 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2023, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,72 €/m³.

2) Service public de production et de transport d'eau potable : il regroupe 196 communes, au titre de l'exercice des compétences obligatoires Production et Transport. La population desservie est de 463 046 habitants.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, l'ensemble du Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public Eau du Morbihan.

C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ Agenda 2024 : seront distribués par les élus.
- ✓ Le visuel du panneau d'entrée d'agglomération en venant de la Roche Bernard va être changé

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 20 décembre 2023 à 20h00

CONDOLÉANCES

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Michel GERAUD, agent à la retraite des services techniques de la commune où il a été employé durant 32 années. La Municipalité présente à son épouse et toute sa famille ses très sincères condoléances.



INFORMATIONS PRATIQUES

Message d'



La tempête Ciarán a balayé le Morbihan, ainsi que toute la Bretagne et la Normandie, dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre.

Évènement climatique exceptionnel, occasionnant de nombreux dégâts sur le réseau de distribution d'électricité (arbres tombés sur les lignes électriques, pylônes et câbles arrachés).

Des rafales de vent ont été enregistrées à plus de **170 km/h**.

Enedis avait pré-mobilisé toutes ses équipes bretonnes et déclenché la FIRE (**F**orce d'**I**ntervention **R**apide **É**lectricité) en faisant appel à de nombreux techniciens d'Enedis et d'entreprises prestataires venant de différentes régions de France pour intervenir dès les premières heures sur le terrain.

Une mobilisation inédite : 195 000 clients coupés au plus fort de la crise en Morbihan (780 000 en Bretagne), 3 400 salariés d'Enedis, dont des renforts FIRE venus de toute la France. Plus de 20 000 interventions réalisées en Bretagne depuis le 2/11/2023.

Après une première phase de réalimentation des clients et de sécurisation du réseau, ENEDIS s'engage dans une phase de reconstruction et de consolidation du réseau, qui durera encore plusieurs mois

Enedis rappelle les consignes de sécurité

- Ne jamais toucher à des fils tombés à terre,
- Nous signaler toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés...),
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique,
- Respecter les zones de danger balisées



Signalez toutes les situations dangereuses 24h/24 et 7j/7 par téléphone au 09 726 750 + numéro de département

La commune a connu deux soucis majeurs, l'un à Cran et l'Hôtel Bernard et l'autre à La Nouarderie.

► COLLECTE DE FIN D'ANNÉE :

Pour la collecte du **bac jaune** :

- Dernière collecte du bac jaune en 2023 : **mardi 26/12/2023**
- Première collecte du bac jaune en 2024 : **samedi 06/01/2024**

Pour les **ordures ménagères** :

- Dernière collecte du bac gris en 2023 : **mardi 26/12/2023**
- Première collecte du bac gris en 2024 : **vendredi 12/01/2024**



À compter du 1^{er} janvier 2024, la fréquence de collecte des ordures ménagères est modifiée : collecte toutes les deux semaines (sauf juillet et août) en alternance avec la collecte des emballages/papiers (bac jaune).

Le calendrier de collecte a été distribué dans chaque boîte aux lettres des dolaysiens. Si vous ne l'avez pas reçu, merci de prendre directement contact avec le service environnement au 02 99 91 40 90.

La mairie ne dispose pas de calendrier mais celui-ci est à votre disposition sur le site internet de la commune :

<https://www.saintdolay.fr/media/24-calendrier-collecte-dechet-saint-dolay-1.pdf>

Prévention face aux démarchages et vols à la fausse qualité.

Attention : des personnes se faisant passer pour des agents de Mairie procèdent à des démarchages à domicile prétextant un contrôle des chauffages notamment.

Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention et en profitent pour dérober bijoux, numéraire...

En cas de doute, ne laissez pas entrer les gens au sein de votre domicile et faites appel aux services de la Police Pluricommunale Sud Vilaine ou de la gendarmerie (via le 17).



► OPÉRATION BROYAGE SAPINS DE NOËL : "Mon beau sapin, roi du Jardin"

La municipalité propose une opération broyage de sapin de Noël. Pour en bénéficier, il vous suffit d'apporter votre sapin naturel de Noël sur le **parking de la salle des sports à côté du city parc**, sur l'un des deux créneaux programmés :



Le samedi 6 janvier de 10h à 12h30 et le samedi 15 janvier de 10h à 12h30

Pour les sapins « naturels » de Noël, et uniquement ceux-là : sans décoration et sans support de pied, sans sac à sapin et sans neige artificielle.

Ne jetez pas votre sapin de Noël en forêt ! Une pratique interdite qui n'est pas sans conséquence pour le milieu naturel.

Après les fêtes, les sapins usagés jonchent souvent le sol des sous-bois dans les forêts. Se débarrasser de son sapin en l'abandonnant dans les forêts domaniales est une **infraction** passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros pour les particuliers.

Contrairement aux idées reçues, l'accumulation des déchets végétaux notamment les sapins, peut être nocive pour les sols forestiers. Les grandes épaisseurs d'aiguilles dues à l'addition des petits dépôts se décomposent très lentement, asphyxiant et acidifiant le sol localement. Les arbres de Noël contiennent par ailleurs de potentiels polluants : bombes de décoration, restes de guirlande...

Seuls les végétaux provenant de la forêt y ont leur place. Tous les sapins et autres plantes vertes ou d'ornement ne doivent pas être abandonnés dans les espaces naturels.

AGENDA DÉCEMBRE – JANVIER 2024

L'ASSOCIATION DU MARCHÉ A LA FERME

vous propose pour des fêtes de fin d'année responsables et créatives, deux ateliers animés par Amélie Brault de Terre Agir Pour la Planète :

-Atelier Bonhomme de Neige lors du Marché de Noël, mercredi 20 décembre 2023 : création d'une déco de saison à base de textiles de récupération



OPÉRATION SAPIN DE NOËL SAINT-DOLAY et THÉHILLAC



Les Brancardiers et Hospitalières de SAINT-DOLAY et THÉHILLAC, vous proposent leurs SAPINS de NOËL, au profit des personnes malades et handicapées et associations caritatives.

Nous serons présents :
À partir de 9h00 place de l'Église à Saint-Dolay
Le samedi 16 décembre et le dimanche 17 décembre

Ainsi que chez Bernadette à Ste-Anne et chez Le Primeur de St-Jean – St Jean du Gérais à Missillac

Merci de venir nombreux soutenir cette action solidaire. Nous comptons sur votre générosité.

Les Hospitalières et Brancardiers d'Arvor

LE ROND MITAO

Le Rond Mitao vous invite à venir danser 2 fois par mois à la salle polyvalente de Saint-Dolay, de 19H à 21H.

Prochaines dates des mini
Fest Noz : 13 et 20 décembre,

Renseignement, contactez le 06 25 86 17 52
ou par mail : lerondmitao@laposte.net

GRATUI-T : Espace convivial de dons et d'échanges : Rue des Jardins

L'espace Gratui-T est ouvert le dernier samedi de chaque mois entre 10h et 13h.

Samedi 16 décembre

Donnez des objets qui ne vous sont plus utiles choisissez des objets qui vous plaisent

Quel que soit votre âge ou vos disponibilités, si l'aventure vous intéresse, rejoignez-nous !

Suivez nos activités sur notre page Facebook :
<https://www.facebook.com/gratuiT56130>

Renseignements par mail : gratui-t@mailo.co

LE CUB ROCHOIS DE GYMNASTIQUE

Affilié à la fédération de sports pour tous, le club vous propose un cours de gym d'entretien le mardi de 14h à 15 h00 au Complexe sportif rue de la Noë, Les adhérents peuvent accéder aux autres cours de gym d'entretien à la salle des Métairies de Nivillac (près de la piscine) le lundi de 10h45 à 11h45, lundi de 18h30 à 19h30 et le jeudi de 17h15 à 18h15, La cotisation annuelle (de septembre à juin) est de 68 euros,

Pas de cours pendant les congés scolaires, prévoir tapis et bouteille d'eau.

Le certificat médical n'est plus exigé et le cours d'essai est gratuit, n'hésitez pas.

Pour nous contacter : Ghislaine Géhanno
06 76 08 77 26 - clubrochois56@gmail.com, sur place Marianne Panheleux et Bernadette Bourdic.



LA RETRAITE ON EN PARLE !

MERCREDI 13 DÉCEMBRE à 18h00 à Muzillac

L'équipe France Services d'Arc Sud Bretagne organise, en partenariat avec la CARSAT retraite et en collaboration avec l'AGIRC-ARRCO, **une réunion d'information retraite pour les personnes de + de 55 ans non retraitées.**

Il y sera présenté : Les modes d'acquisition de trimestres en vue de sa future retraite, les dispositifs de départ à la retraite et l'impact de la réforme, les démarches auprès du Régime Général et de la Caisse Complémentaire AGIRC-ARRCO.

Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire à contact@arcsudbretagne.fr ou au 02 97 41 46 26



**SAMEDI 16
DÉCEMBRE 2023**

à la salle polyvalente de SAINT-DOLAY (salle chauffée)

**TOURNOI DE
PALETS**
SUR PLOMB EN DOUBLETTE

Organisé par la junior association de St DOLAY (9^{ème} édition)
Limité à 32 équipes
Début du tournoi à 13h30
INSCRIPTIONS AU 06 71 07 80 97 ou 06 44 30 22 28

Ils sont nouveaux à SAINT-DOLAY :

PAULGASTON.1905
Fabrication de maroquinerie

2 D Rue de la Fouée
Tél. : 06.15.96.02.50

Agenda de la Médiathèque

Musique de Scandinavie et des Balkans

Concert duo VÓDEN

Mercredi 13 décembre 19h à la médiathèque

À travers le nyckelharpa et la vielle à roue auxquels s'ajoutent des touches de chant et de kavals, le duo Vóden interprète un répertoire allant de la Scandinavie aux Balkans autour de thèmes traditionnels ou composés. Avec douceur ou beaucoup d'énergie, Marguerite Lersteau et David Sévérac transmettent ici leur amour du rythme et des musiques populaires.

Gratuit – Inscription recommandée

Fermeture annuelle

La médiathèque fermera jeudi 21 décembre 2023 à 18h30. Réouverture mercredi 10 janvier 2024 à 9h30

La période de fermeture est plus longue que d'habitude pour cause de travaux : les luminaires vont être remplacés par de nouveaux modèles et les plafonds repeints.

L'année se clôture avec le départ de Stéphanie qui poursuit son chemin professionnel dans une autre médiathèque. Elle sera remplacée prochainement par un nouvel agent.

Bonne route Stéphanie !

*

☆ Toute l'équipe de la médiathèque vous souhaite de belles fêtes de fin d'année ☆

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook @MediathequedeSaintDolay ainsi que sur le site web www.saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h



Les vœux du Maire auront lieu le 6 janvier 2024

à 18h00

à la salle polyvalente



RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITES SUR LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>

FACEBOOK : commune de Saint-Dolay

Note : Les délibérations et le procès-verbal du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet sous la rubrique : mairie/vie-municipale-conseil-municipal.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

LES SAMEDIS 23 et 30 DÉCEMBRE